

**MAÎTRISE D'OUVRAGE
CROUS NORMANDIE
135 Boulevard de l'Europe
CS 81 816 76042 ROUEN CEDEX**

AE 26-001

ACTE D'ENGAGEMENT

Objet du marché :

**MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DU
BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE DU
PANORAMA - SITE DE MONT-SAINT-AIGNAN - CROUS NORMANDIE**

DESIGNATION DU LOT : 1 ACTE D'ENGAGEMENT PAR LOT – COCHER LA CASE DU LOT CONCERNE

LOT 1	GROS-OEUVRE	
LOT 2	COUVERTURE - ETANCHEITE	
LOT 3	MENUISERIES EXTERIEURES ALU – METALLERIE SERRURERIE	
LOT 4	CLOISON DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES	
LOT 5	REVELTEMENTS DE SOLS ET MURAUX	
LOT 6	PEINTURE	
LOT 7	CVC PLOMBERIE	
LOT 8	ELECTRICITE	

Date du marché
Montant TTC

(Réservé pour la mention d'exemplaire unique du marché)

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de remise de l'offre **MARS 2026 (mois m0)**. Le présent acte d'engagement comporte 10 pages et une annexe (DPGF)

FORME DU MARCHÉ ET PROCÉDURE

Marché de travaux passé selon une procédure adaptée en application du code de la commande publique, notamment des articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 à R2123-6 et R2131-12.

PERSONNE HABILITÉE À DONNER LES RENSEIGNEMENTS

Madame la Directrice générale du Crous Normandie

ORDONNATEUR

Madame la Directrice générale du Crous Normandie

COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE

L'agent comptable du Crous Normandie

Dans la suite du présent document le pouvoir adjudicateur est désigné "Maître d'ouvrage".

ARTICLE PREMIER. CONTRACTANT (S)

☐ **Je soussigné,**

Nom et
prénom :

☐ **Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

Domicilié
à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société :** (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège
à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement
(SIRET) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers

ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :

☐ **Nous soussignés,**

Cotraitant 1

Nom et
prénom :

☐ **Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

Domicilié
à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

☐ **Agissant pour le nom et le compte de la Société :** (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège
à :

Tel. :

Fax :

Courriel :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	
Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
☐ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
☐ Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à :	
Tel. :	Fax :
Courriel :	
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	
N° d'inscription ☐ au répertoire des métiers ou ☐ au registre du commerce et des sociétés :	

ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Nous soussignés.....

déclarons avoir accepté et pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

☐ CCAP 26-001 et son annexe

☐ CCTP du lot

Fait à _____ le _____

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des entrepreneur(s) :

ARTICLE 2. PRIX

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire.

2-1. Montant du marché

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 fixé en page 1 du présent acte d'engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3-2 du CCAP.

Les prestations **du lot désigné en page 1** sont définies au CCTP.

Les travaux pour lesquels **je m'engage / nous nous engageons**, seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC en euros
Montant du marché			
Montant (TTC) arrêté en lettres à :			

☐ Groupement solidaire

Le détail des prestations exécutées par chacun des membres du **groupement solidaire** ainsi que la répartition de la rémunération correspondante sont joints en annexe au présent acte d'engagement.

Le mandataire y indique en outre le montant de sa prestation de mandat.

Prestations supplémentaires éventuelles :

Numéro PSE	Lot concerné	Description détaillée
PSE 1.1	Lot 1 GROS ŒUVRE	Ouverture fenêtre: Création d'une fenêtre dans le bureau confidentialité
PSE 1.2	Lot 1 GROS ŒUVRE	Aménagement extérieur: reprise du cheminement extérieur
PSE 1.3	Lot 1 GROS ŒUVRE	Nettoyage des façades: réalisation d'un nettoyage complet par procédé adapté afin d'éliminer tâches, salissures, mousses et traces de pollution.
PSE 3.1	LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE SERRURERIE	Ouverture fenêtre: Création d'une fenêtre dans le bureau confidentialité

PSE 3.2	LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE SERRURERIE	Signalétiques extérieures : fourniture, pose et reprise de la signalétique extérieure
PSE 4.1	LOT 4 : CLOISON DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES	Ilots acoustiques suspendus : îlots acoustiques dans le hall et l'open-space
PSE 4.2	LOT 4 : CLOISON DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES	Kitchenette : meuble de rangement bas, plan de travail, emplacement frigo, etc.
PSE 4.3	LOT 4 : CLOISON DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES	Mobilier de bureau : armoires de rangement, bureaux, chaises et bureaux, patères, casiers pour l'open-space
PSE 5.1	LOT 5 : REVETEMENT DE SOLS ET MURAUX	Revêtement de sols PVC : mise en œuvre de revêtement de sol dans les locaux suivants : informatique, musique, serveur et chaufferie
PSE 6.1	LOT 6 : PEINTURE	Peinture acrylique : mise en œuvre de peinture dans les locaux suivants : informatique, musique, serveur et chaufferie
PSE 8.1	LOT 8 : ELECTRICITE	Détection incendie confort

Variantes :

Variantes libres :

Les variantes libres ne sont pas autorisées

Variantes obligatoires :

Numéro VAR	Lot concerné	Description détaillée
VAR 1	LOT 2 –COUVERTURE – ETANCHEITE	REPRISE DE L'ETANCHEITE EXISTANTE. Conservation de l'étanchéité et de l'isolant existant - Rénovation de l'étanchéité

2-2. Montant sous-traité

Il est fait application des articles R2193-1 à R2193-22 du code de la commande publique concernant les dispositions relatives à la sous-traitance, des articles 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée et 3.6 du CCAG Travaux.

Le titulaire est habilité à sous-traiter l'exécution de certaines parties de son marché ; l'entreprise sous-traitante devra être déclarée et acceptée par l'acheteur et ses conditions de paiement agréées.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement uniquement si le DC4 est conforme. Le paiement direct du sous-traitant intervient pour des prestations supérieures à 600 € TTC.

L'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement correspondantes est possible en cours de marché selon les modalités définies aux articles R2193-3 et 4 du code et 3.6 du CCAG-Travaux.

Dans tous les cas, le candidat remet au pouvoir adjudicateur le formulaire **DC4** de déclaration de sous-traitance dûment complété, daté et signé.

Toute sous-traitance occulte pourra être sanctionnée par la résiliation du marché aux frais et risques de l'entreprise titulaire du marché.

Le montant total des prestations que je/nous envisage/envisageons de sous-traiter est de :

Entreprise	Nature de la prestation	Montant TVA incluse
TOTAL		

☐ **Entrepreneur unique**

Le montant total des prestations que **j'envisage** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

◆ Montant TTC	Tranche ferme	Tranche optionnelle
		Sans objet

Les déclarations et attestations des sous-traitants recensés sont jointes au présent acte d'engagement et en constituent des annexes.

☐ **Groupement solidaire**

Le montant total des prestations que **nous envisageons** de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

N° du cotraitant	Montant TTC	
	Tranche ferme	Tranche optionnelle
1		Sans objet
2		
Total		

Les déclarations et attestations des sous-traitants recensés sont jointes au présent acte d'engagement et en constituent des annexes.

2-2.2. Créance présentée en nantissement ou cession

☐ Entrepreneur unique :

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

☐ Groupement solidaire

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que nous pourrons présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Cotraitant 1	Cotraitant 2

2-3. Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont celles énumérées à l'article 2 du CCAP 26-001. L'ordre de priorité des pièces contractuelles tel que défini au CCAP s'impose aux parties.

ARTICLE 3. DÉLAI DE RÉALISATION

3-1. Période de préparation

Le délai de la période de préparation est 3 SEMAINES à compter de la date de notification du marché de travaux.

3-2. Période d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer l'exécution du lot.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je m'engage / nous nous engageons sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4-1 du CCAP sur la base du calendrier prévisionnel.

Le marché est conclu pour une durée de

Objet	Durée prévisionnelle	Point de départ	Dates prévisionnelles
Période de préparation	3 semaines	Notification du marché au titulaire.	Du 04/05/26 au 22/05/26
Période d'exécution des travaux	5 mois	Notification de l'ordre de service n° 1 de démarrage des travaux.	26/05/26 au 29/10/2026
Fin du délai d'exécution des travaux : 29/10/2026			

Le délai global d'exécution est fixé à 5 mois et 3 semaines conformément au RC et au CCAP.

Le délai global d'exécution de l'opération s'entend y compris les périodes de congés payés (semaines 31 à 35 incluses) et hors intempéries.

Le marché est conclu pour une durée de **5 mois et 3 semaines** à compter de la notification du marché au titulaire.

Le délai global d'exécution comprend la période de préparation, la période d'exécution des travaux ainsi que les opérations préalables à la réception, conformément aux stipulations du règlement de consultation et du CCAP.

Les pénalités applicables en cas de retard d'exécution, de non-respect des obligations contractuelles ou de manquement aux délais sont celles définies à l'article 4-3 et suivants du CCAP, auxquelles le titulaire déclare expressément se soumettre sans réserve.

ARTICLE 4. PAIEMENTS

4.1 MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3-3 du CCAP.

☐

Entrepreneur unique

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte (**joindre un RIB ou RIP**) :

compte ouvert à l'organisme bancaire :															
à :															
au nom de :															
sous le													clé RIB :		
numéro :															
code banque :													code guichet :		

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

☐

Groupement solidaire

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes (**joindre un RIB ou RIP**) :

Cotraitant 1	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :
Cotraitant 2	
compte ouvert à l'organisme bancaire :	
à :	
au nom de :	
sous le numéro :	clé RIB :
code banque :	code guichet :

Toutefois, le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4.2 - AVANCE

Conformément aux articles L2191-2, L2191-3 et R2191-2 à 19 du Code de la Commande Publique, une avance de 5% est accordée au titulaire d'un marché lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 € HT et que la durée de l'exécution est supérieure à 2 mois. Cependant le titulaire du marché peut refuser le versement de cette avance.

Les marchés ou tranches affermies inférieurs à 50 000 € HT n'ouvrent pas droit au versement de l'avance.

- ☐ Je renonce à l'avance.
- ☐ Je ne renonce pas à l'avance.

Le taux, le montant et les modalités de versement de l'avance sont ceux prévus à l'article 5 du CCAP 26-001.

4.3 - VARIATION DES PRIX

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois "M0" fixé en page 1 du présent acte d'engagement.

Les prix sont révisibles. Les formules de révision sont celles précisées dans le CCAP.

Les modalités de variations des prix sont fixées à l'article 3.2 du CCAP

4.3 – RETENUE DE GARANTIE

Le marché est assorti d'une retenue de garantie. Le titulaire peut substituer une garantie à première demande dans les conditions prévues à l'article 5 du CCAP 26-001.

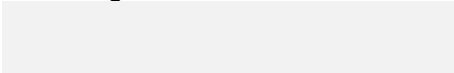
4.4 – PENALITES

Les pénalités applicables sont celles définies à l'article 4-3 du CCAP.

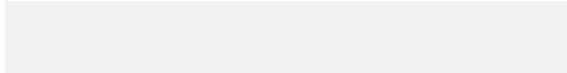
ARTICLE 5. LITIGES

En cas de litiges le tribunal administratif compétent est celui désigné à l'article 12 du CCAP 26-001.

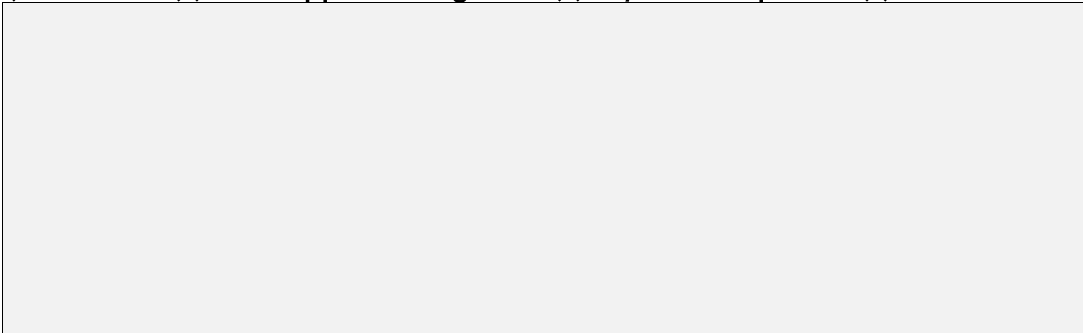
Fait en un seul original

à :  le

:



Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des entrepreneur(s) :



Acceptation de l'offre (Réservé au Maitre d'ouvrage)

Décision du maitre d'ouvrage :

Montant marché de base	Montant hors TVA	TVA 20%	Montant TTC

PSE	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
PSE 1.1 (Lot 1 GROS ŒUVRE Ouverture fenêtre : Création d'une fenêtre dans le bureau confidentialité			
PSE 1.2 (Lot 1 GROS ŒUVRE) Aménagement extérieur : reprise du cheminement extérieur			
PSE 1.3 (Lot 1 GROS ŒUVRE) Nettoyage des façades : réalisation d'un nettoyage complet par procédé adapté afin d'éliminer tâches, salissures, mousses et traces de pollution.			
PSE 3.1 (LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE SERRURERIE) Ouverture fenêtre : Création d'une fenêtre dans le bureau confidentialité			
PSE 3.2 LOT 3 : MENUISERIES EXTERIEURES – METALLERIE SERRURERIE Signalétiques extérieures : fourniture, pose et reprise de la signalétique extérieure			
PSE 4.1 (LOT 4 : CLOISON DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES) Ilots acoustiques suspendus : îlots acoustiques dans le hall et l'open- space			
PSE 4.2 (LOT 4 : CLOISON DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES) Kitchenette : meuble de rangement bas, plan de travail, emplacement frigo, etc.			
PSE 4.3 (LOT 4 : CLOISON DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS - MENUISERIES INTERIEURES)			

Mobilier de bureau : armoires de rangement, bureaux, chaises et bureaux, patères, casiers pour l'open-space			
PSE 5.1 (LOT 5 : REVETEMENT DE SOLS ET MURAUX) Revêtement de sols PVC : mise en œuvre de revêtement de sol dans les locaux suivants : informatique, musique, serveur et chaufferie			
PSE 6.1 (LOT 6 : PEINTURE) Peinture acrylique : mise en œuvre de peinture dans les locaux suivants : informatique, musique, serveur et chaufferie			
PSE 8.1 (LOT 8 : ELECTRICITE) Réfection incendie confort			

VARIANTE(S)	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
VAR 1 VAR 1 (LOT 2 –COUVERTURE – ETANCHEITE) : REPRISE DE L'ETANCHEITE EXISTANTE Conservation de l'étanchéité et de l'isolant existant - Rénovation de l'étanchéité			

MONTANT TOTAL DU MARCHE	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC

Arrêté en lettres (TTC en euros) à :

--

Le présent acte d'engagement comporte les annexe(s) énumérée(s) ci-après :

INTITULE	Lettre d'habilitation du mandataire	Annexe de précision financière	Annexe de précision sur le teneur de l'offre	Annexe de mise au point du marché	Annexe de présentation de sous-traitant	Autres :

SIGNATURE ACCEPTATION DE L'OFFRE

Pour l'État et ses établissements : (visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier) À..... le.....	ACCEPTATION DE L'OFFRE A Caen, le Le maitre d'ouvrage,
---	---